

Montreuil, le 18 mai 2016

**Il n'y aurait qu'une vérité et elle serait indiscutable ?  
LE PASSAGE EN FORCE COMME MARQUE DE FABRIQUE, CA SUFFIT !**

Le quorum n'ayant pas été atteint lors du CT des DDI du 3 mai 2016, du fait du boycott annoncé dans une expression commune par la CGT et FO, le CT est convoqué de nouveau et à l'identique le 19 mai.

Les mêmes causes produisant les mêmes effets, la CGT a décidé de décliner une nouvelle fois l'invitation.

Le constat est implacable : le CT des DDI, présidé par le SGG qui conduit le déploiement de l'inter ministérialité dans les territoires (et en garantit l'orthodoxie), est devenu une instance d'information et la chambre d'enregistrement de décisions que rien ni quiconque ne saurait infléchir, qu'il s'agisse du fond des réformes ou des conditions de leur mise en œuvre.

Le bilan contradictoire sur le fonctionnement des DDI incluant les conditions d'exercice des missions et la situation des personnels est systématiquement écarté. Rapports après rapports, les constats s'avèrent le plus souvent désastreux mais il n'est nullement question de mettre à plat ce qui fonctionne... très mal.

Aucun des dossiers ouverts au cours de la dernière période n'a permis la prise en compte des revendications portées par les représentants du personnel. Par ailleurs, il est constant que ces dossiers soient évoqués dans le périmètre des DDI alors qu'ils ne sont pas traités et finalisés dans les champs ministériels.

A cet égard, un calendrier RH harmonisé a été présenté en préparation du CT, alors que les discussions n'avaient pas été menées avec les organisations syndicales dans les ministères concernés.

Sans que l'administration puisse arguer de la nécessité incontournable d'une telle mesure d'harmonisation, qui au contraire pénalise les agents du MEEM sans apporter quelque amélioration que ce soit pour les autres, et malgré le refus unanime des représentants du personnel en réunion préparatoire, le SGG avait confirmé par écrit, à la veille du CT des DDI, sa décision de ne rien modifier de son projet.

Ce bras de fer engagé et le refus de tout infléchissement de la part du SGG ne relèvent en rien de l'anecdotique mais montrent des conséquences bien plus importantes qu'il n'y paraît au premier abord :

- Ainsi, à l'instar d'autres règles touchant à la gestion des personnels ou à l'organisation du temps de travail (comme dans les DRDJSCS), ce calendrier aurait des conséquences pour les agents ne relevant pas des DDI. En effet, à moins de totalement neutraliser l'intervention des élus en CAP, ce sont tous les agents des corps concernés qui seront impactés.
- Plus significatif encore, cette pratique conduit à la dissociation des règles de gestion des personnels de l'exercice des missions.

Pour la CGT, **ce calendrier harmonisé doit être retiré**, les règles de gestion actuelles ne constituant en rien des entraves.

Carrière ou métier, statuts particuliers ou statuts interministériels... Ces questions de fond et transversales ne doivent pas être abordées et traitées, sous couvert d'harmonisations, par le petit bout de la lorgnette du CT des DDI.

Les DDI comme laboratoires servant à faire passer les régressions, ce n'est pas acceptable !

Il est urgent que le SGG et ses services sortent d'une pratique des faux semblants et du fait accompli.